



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 20 juin 2024

## RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE EN MOSELLE

### Informations pratiques sur le 27 juin 2024

Le jeudi 27 juin 2024, la flamme olympique traversera le département de la Moselle. 8 communes sont concernées : Meisenthal, Sarreguemines, Forbach, Apach, Yutz-Thionville, Scy-Chazelles et Metz.

Depuis plusieurs mois, les services de l'État travaillent en collaboration avec les collectivités pour assurer le bon déroulement de cet événement festif. Plusieurs centaines de forces de sécurité seront mobilisées : 277 policiers, 400 gendarmes, 130 pompiers et 21 soldats de l'opération sentinelle.

Les communes ont pris des arrêtés de restrictions de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité de tous.

#### **Meisenthal**

Passage entre 8h40 à 9h00

Le 27 juin 2024 dès 6h, la circulation dans le centre de Meisenthal sera interdite. Entre 6h et 16h, une déviation avec feux sera mise en place pour permettre la traversée du village.

Ensemble des restrictions, plan d'accès et du passage de la flamme : <https://halle-verriere.fr/flamme-paysdebitche/>

#### **Sarreguemines**

Passage entre 9h10 à 10h04

Le 27 juin 2024 dès 6h, la circulation de véhicules motorisés sera interdite. Seule la mobilité à pied, en vélo ou en trottinette est autorisée.

Entre le 26 juin 2024 9h et le 27 juin 2024 11h, le stationnement tout le long du parcours de la flamme est interdit. Le 27 juin de 8h à midi, un parking pour les personnes à mobilité réduite est établi sur l'esplanade du Casino.

Ensemble des restrictions, plan d'accès et du passage de la flamme : <https://www.sarreguemines.fr/page/349-passage-de-la-flamme-olympique>

#### **Forbach**

Passage entre 11h18 et 12h09

Le 27 juin 2024 de 8h à 14h, la circulation est interdite sur les voies concernées par le parcours de la Flamme ainsi que dans les rues adjacentes et perpendiculaires. La circulation dans la rue Félix Barth est en outre interdite, du rond-point à la sortie de l'autoroute jusqu'au rond-point de la piscine.

Du 26 juin 2024 à 8h au 27 juin 2024 à 14h, le stationnement est interdit sur l'ensemble du parcours de la Flamme ainsi que sur les parkings Jean-Eric Bousch et du Schlossberg et place Nicolas Appert. Le stationnement sur le parking situé rue Félix Barth ainsi que sur les parkings Jean-Eric Bousch et du Schlossberg, dans la rue du parc ainsi que dans la rue Maurice Barrès et dans la rue Félix Barth (du rond-point à la sortie de l'autoroute jusqu'au rond-point de la piscine) est également interdit.

Ensemble des restrictions et plan du passage : <https://www.mairie-forbach.fr/agenda/la-flamme-anime-forbach>

### **Apach**

Passage entre 13h10 et 13h30

Le 27 juin 2024 de 9h à 17h, la circulation sera interdite sur la RD654 depuis l'entrée Sud d'Apach jusqu'à la frontière, sur la RD64F entre Contz-les-Bains et la frontière, ainsi que sur le prolongement de ces axes routiers des côtés allemand et luxembourg. La circulation dans le village d'Apach sera également interdite.

Le 27 juin, le stationnement sera interdit à tous les véhicules route de Trèves. Les parkings du cimetière (rue de Belmach) et de la salle Polyvalente « Boucle de Rouillé » seront également interdits au stationnement du 26 juin 2024 à 19h au 18 juin 2024 à 6h.

Ensemble des restrictions : <https://apach57.fr/2024/06/18/arretes-journee-du-27-juin/>  
[https://www.moselle.fr/jcms/pl\\_21180/fr/travaux-routiers-et-deviations](https://www.moselle.fr/jcms/pl_21180/fr/travaux-routiers-et-deviations)

### **Yutz-Thionville**

Passage entre 15h16 et 16h22

À Yutz, le 27 juin 2024 de 13h à 19h, la circulation sera interdite à tous les véhicules avenue des Nations, rue de la République, rue Drogon, rue des Romains, route d'Illange, esplanade de la brasserie.

À compter du 26 juin 2024 à 14h et jusqu'au 27 juin 2024 à 19h, le stationnement sera également interdit autour du parcours de la flamme.

Ensemble des restrictions à Yutz : <https://www.ville-yutz.fr/2024/06/17/arrete-municipal-passage-du-relais-de-la-flamme-le-27-juin-2024/>

À Thionville, la circulation des véhicules sera interdite le 27 juin de 12h à 17h30. L'arrêt et le stationnement des véhicules ne seront pas autorisés le jeudi 27 juin.

Ensemble des restrictions à Thionville : <https://www.thionville.fr/actualites/actualite/jeudi-27-juin-2024-janticipe-mes-deplacements>

### **Scy-Chazelles**

Passage entre 16h49 et 17h09

Du 27 juin 2024 à 6h au vendredi 28 juin 2024 à 1h, la circulation des véhicules est interdite rue et place de l'esplanade, et chemin de la Frecote.

Le 27 juin 2024 de 9h à 19h, la circulation des véhicules est interdite place du Paron, rue de la Crimée et rue de Moulins (du n°1 au n°9). Toutes les voies débouchant sur ces rues seront barrées et interdites à la circulation des piétons et des véhicules. Des déviations seront mises en place.

Du 26 juin 2024 à 14h au vendredi 28 juin à midi, le stationnement des véhicules est interdit rue et place de l'esplanade, et sur le parking chemin de la Frecote.

Ensemble des restrictions et plan : <https://www.mairie-scy-chazelles.fr/a-la-une/une-3774/passage-de-la-flamme-olympique-6430.html>

## **Metz**

Passage entre 17h56 et 19h20

Le 27 juin 2024 entre 15h et 20h, la circulation des véhicules sera strictement interdite, partiellement ou sur la totalité dans certaines rues. Des déviations seront mises en place et des rues interdites à la circulation.

Du 26 juin 2024 minuit jusqu'au 27 juin 2024 à 21h, le stationnement de tout véhicule sera interdit dans certaines rues.

Ensemble des restrictions :

[https://metz.fr/fichiers/2024/06/17/AT\\_C\\_2024\\_284\\_passage\\_de\\_flamme\\_olympique.pdf](https://metz.fr/fichiers/2024/06/17/AT_C_2024_284_passage_de_flamme_olympique.pdf)

Plan des rues impactées à Metz :

[https://metz.fr/fichiers/2024/06/11/passage\\_flamme\\_carte\\_stationnement\\_HDef.pdf](https://metz.fr/fichiers/2024/06/11/passage_flamme_carte_stationnement_HDef.pdf)

### **Conseils pratiques pour le 27 juin**

- anticipez vos déplacements ;
- privilégiez les transports en communs ;
- privilégiez le télétravail lorsque cela est possible.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

#### **Contacts presse**

Amélie Van de Louw : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle